

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERREEXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 janvier 2022

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 45 + 11 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. D. FOLLENIUS

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, M. GANGLOFF, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCHE, M. J.M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, L. STEINMETZ, G. HALTER, Mme M.C. MILLER-AMARD - Suppléante -, MM. Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, S. SCHMIDT - Suppléant -, S. LEICHTWEIS, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

EXCUSES : MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, MM. E. WAGNER - Pouvoir à M. F. GERBER -, G. REUTENAUER, J.M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.M. KRENER -, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.M. KRENER -, MM. C. WINDSTEIN, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, J.L. RINIÉ, R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.C. BERRON -, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER-.

Compte-rendu par le Président des attributions exercées par délégation du ConseilSignature de marchés

Vu la délibération n°7C du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Le Président rend compte au Conseil, qui en prend acte, de la signature des marchés détaillés en annexe.

Non exercice du droit de préemption

Vu la délibération n°7E du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président l'exercice au nom de la Communauté de Communes du droit de préemption tel que défini par le code de l'urbanisme et entrant dans le cadre de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes,

Le Président rend compte au Conseil, qui en prend acte, de sa décision de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les parcelles suivantes dans le cadre de deux Déclarations d'Intention d'Aliéner signées le 23 décembre 2021 par Maître Joëlle RASSER, notaire à Ingwiller :

Propriétaire du bien		Situation du bien à Bouxwiller			Cession	
Nom	Adresse	Section	Parcelle	Superficie	Modalités	Prix
M. et Mme FAUTH Patrick et Sabine née BALZER	2 rue de Niedersultzbach 67330 Bouxwiller	20	416/6	37 ca	Apport en société	32 938 €
		20	418/6	4 a 51 ca		
		20	420/7	4 a 52 ca		
		20	422/8	10 a 75 ca		
		20	424/259	2 a 80 ca		
		20	415/6	2 a 67 ca		31 646 €

		20	417/6	6 a 13 ca		
		20	419/6	3 a 92 ca		
		20	421/8	7 a 54 ca		
		20	423/259	1 a 79 ca		

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président